



Me Isabelle FROISSANT-BOUCHARLAT
50 Boulevard des Belges - 69006 LYON

AJOUTER DANS LA LISTE DES MES DEPENSES DU MARIAGE, CELLE DU CONTRAT DE MARIAGE

Pourquoi ajouter à la liste des dépenses, le coût d'un contrat de mariage ?

Vous allez vous marier et avez un budget serré : location de salle, traiteur, sono de dingue pour faire une fête inoubliable, robe de mariée, tenue du marié, maquillage, lunettes de star, photographe / drone pour les photos, champagne....mais vous avez omis une dépense. La plus importante après la fête et celle dont l'omission vous coutera peut-être plus cher que le cout du mariage.

Laquelle ? Je sais vous n'y pensez pas, mais pas du tout

VOTRE CONTRAT DE MARIAGE

Sans lui, vous êtes marié sous le régime de la communauté. En bref, « **tout ce qui est à moi est à toi** ». Belle promesse, mais finalement dans la plupart des couples on refait la phrase à sa façon et voilà que :

« **tout ce qui est à moi est à moi et tout ce qui est à toi est à moi** ».

Ou

« **tout ce qui est à moi est à moi** ».

Alors le contrat de mariage va servir à clarifier la situation. Qu'est ce qui est à moi, qu'est ce qui est à toi, qu'est ce qui nous appartient.

Le régime légal : « tout ce qui est à moi est à toi » :

Aujourd'hui le régime légal qui s'applique à défaut de contrat de mariage est celui de la communauté de biens. A partir du mariage, tout ce qui est acquis devient commun et voilà que tout ce qui est à moi est à toi ».

Les économies, le salaire mensuel, l'appat', la maison, la jolie commode achetée dans une brocante, le compte bancaire au nom de « moi » et le compte bancaire au nom de « toi », l'entreprise que tu as créée après notre mariage, l'épargne salariale, la voiture, la moto, le bateau, le jet ski, ta collection de jeux vidéo et les installations adéquates, tout est à moi et à toi.

Et si on se sépare ? Toi et moi avons la moitié de tout. Mais « moi » je veux la maison, la voiture et mes économies. Ben...oui mais tes économies sont mes économies.

Et c'est parti pour les embrouilles !

Le régime conventionnel : je vais voir mon notaire pour qu'il nous conseille :

Seul mon notaire pourra faire un contrat qui permettra d'écrire :

- Tout ce qui est à moi est à moi,
- Seuls certains biens sont à moi et à toi.

Et vous vivrez plus sereins....